

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 19-119

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : AVENANT STATION  
REFOULEMENT ZI CHARTREUSE  
GUIERS**

**Date de la convocation :** le 19 septembre 2019

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 24 Votants : 29</p> <p><b>Résultat du vote :</b></p> <p>Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Gilles PERIER MUZET, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Céline BOURSIER, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b>Pouvoirs :</b></p> <p>Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ; Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER ; Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI ; Elisabeth SAUVAJON à Christiane MOLLARET ; Bruno GUIOL à Gilles PERRIER MUZET ; Myriam CATTANEO à Cédric VIAL (excusé)</p>
--	--

**CONSIDERANT** les travaux de remplacement du poste de refoulement des eaux usées sur la ZI Chartreuse-Guiers

**CONSIDERANT** les évolutions en cours de chantier

**CONSIDERANT** l'avenant n°1 présenté en séance.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Prix renégociés ;
- Création d'un parking ;
- Réorientation du poste permettant des économies sur le linéaire et le nombre de regards ;

Le montant de l'avenant n°01 s'élève à (voir DQE et prix nouveaux ci-joint) :

<b>Total HT de l'avenant</b>	<b>-3 558.60 €</b>
T.V.A. 20 %	-711.72 €
<b>Total TTC de l'avenant</b>	<b>-4 270.32 €</b>

soit une baisse de **3.87%** sur le montant du marché initial.

Le montant du nouveau marché s'élève à :

Montant du marché d'origine	92 035.00 €
Montant de l'avenant n°1	-3 558.60 €
<b>Total HT nouveau montant marché</b>	<b>88 476.40 €</b>
T.V.A. 20%	17 695.28 €
<b>Total TTC nouveau montant marché</b>	<b>106 171.68 €</b>

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ.**

- **ACCEPTE** l'avenant N°1
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant N°1 pour un montant de – 3 558.60 € HT.

Envoyé en préfecture le 01/10/2019

Reçu en préfecture le 01/10/2019

Affiché le 01/10/2019

**SLOW**

ID : 038-200040111-20191001-19\_\_2-DE

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

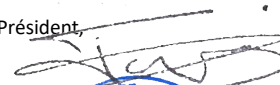
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 03 octobre 2019,

Le Président,



Denis S. D.

